

COMMUNE DE ST DIDIER EN VELAY
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du jeudi 23 février 2023
Mairie – Salle du Conseil

1. Vérification du quorum

Absents :

Sylvain BARRIER
Philippe GINET
Gwendoline LEHMANN
Johanna MILLET
Karine PERAUD
Jean Yves RIOCREUX
Julia TOUYARD

Pouvoirs :

Sylvain BARRIER à Martine GINET
Philippe GINET à Rémy PANGAUD
Gwendoline LEHMANN à Bruno DUFAURES DE CITRES
Johanna MILLET à Monique REYNAUD
Karine PERAUD à Sylvie MARCOUX
Jean Yves RIOCREUX à Frédéric LARGERON
Julia TOUYARD à François PAULLENARD

2. Nomination du secrétaire de séance

Rémy PANGAUD

3. Présentation du bilan 2022 du Camping Municipal « La Fressange » par Mme Forté, représentante de la Sas RATATOUILLE

Mme Forté explique que la saison 2022 s'est avérée excellente : la fréquentation a doublé sur les emplacements nus, le nombre d'étrangers est en hausse. Le chiffre d'affaires, de 102 561.52 €, se situe au-dessus des objectifs. Le camping ne génère pas encore de bénéfices, au vu des investissements importants réalisés et de l'augmentation des charges salariales. 2023 s'annonce prometteur avec les nombreux jours fériés en mai puis la Coupe du Monde de Rugby à St Etienne en septembre.

M. Le Maire remercie Mme Forté pour son intervention.

M. DUFAURE DE CITRES salue le travail remarquable de Mme Forté, son investissement sur la commune à travers l'Association des Commerçants, il la félicite pour les animations estivales. Il rappelle que le Conseil Municipal a renouvelé sa confiance à la Sas RATATOUILLE pour les 5 années à venir en lui confiant la nouvelle Délégation de Service Public à compter du 1^{er} mars 2023.

4. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2022

Adopté à l'unanimité

5. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Acquisition matériel illuminations : LOOM UP (1 586.28 € H.T.)
- Acquisition 2 tables pliantes et 20 clips pour tenue des pieds de tables : GED EVENT (183.00 € H.T.)
- Acquisition portillon pour création passage entre EHPAD et Stade St Roch : Sarl CEG (672.63 € H.T.)
- Acquisition 5 tatamis : Sarl TAO FUJI SPORT (542.50 € H.T.)
- Acquisition défibrillateur Stade St Roch : Sas AV DEFIBRIL (1 512.00 € H.T.)
- Création d'un réseau d'assainissement et d'un réseau d'eaux pluviales pour copropriété DESIDERIAL – Maison des Associations et voirie publique : TREMA (14 812.00 € H.T.)
- Filet à grimper jeux pour enfants vers courts de tennis : RONDINO (1 076.25 € H.T.)

Par suite d'une question de Julie TARERLAT, Emmanuel SALGADO précise que la création d'un réseau d'assainissement est à la charge de la commune ou du lotisseur, puis la compétence est reprise par la Communauté de Communes « Loire-Semène » ; alors que la rénovation à la charge de la Communauté de Communes.

6. Renouvellement de la ligne de trésorerie du Budget Camping

Emmanuel SALGADO propose de renouveler la ligne de trésorerie contractée pour le Budget Camping d'un montant de 80 000 €.

Rappel des conditions de la ligne de trésorerie actuelle du Budget Camping :

Etablissement bancaire : Caisse d'Epargne

Montant : 80 000 €

Echéance : 01/03/2023

Taux fixe : 0.99 %

Commission de non-utilisation : 0.25 %

Frais de dossier : 0.20 % du montant

Commission de réservation : Néant

Commission de mouvement : Néant

Emmanuel SALGADO propose de souscrire à la nouvelle offre de la Caisse d'Epargne pour le renouvellement de la ligne de trésorerie du Budget Camping : taux de l'ester + 0.59 % (Taux de l'ester au 17/02/2023 : 2.40 %, soit un taux variable de 2.99 €).

Adopté à l'unanimité.

7. Modification de certains tarifs 2023 du Camping Municipal « La Fressange »

Le Conseil Municipal a décidé, lors de la réunion du 07 juillet 2022, de fixer les tarifs 2023 du Camping Municipal « La Fressange ».

M. DUFAURE DE CITRES explique que Mme Forté a demandé une augmentation des tarifs du fait de la hausse importante des charges globales et des coûts de l'énergie. Ces augmentations concerneront :

- Chalets 4/6 personnes
- Mobil-home 4/5 personnes
- Mobil-home 6 personnes
- Tentes-lodges

Il précise que cela représente une augmentation moyenne de 5 à 8 % sur tous les tarifs de locations. Résidents et emplacements nus ne sont pas concernés.

Les prochaines réservations seront faites sur la base des nouveaux tarifs.

Adopté à l'unanimité.

8. Tarifs 2023 Piscine

Bruno DUFAURE DE CITRES propose de ne pas modifier les tarifs de la piscine pour la saison 2023.

Emmanuel SALGADO pense qu'il faudra attendre 3 ans pour tirer un bilan des tarifs mis en place en 2022. Il espère que la piscine sera à l'avenir un pôle d'attractivité du territoire.

Adopté à la majorité (5 abstentions)

9. Avenant N°1 à la Convention d'adhésion au Service d'Assistance Retraites du Centre de Gestion de la Haute-Loire

Emmanuel SALGADO propose de valider l'avenant N° 1 à Convention d'adhésion au Service Assistance Retraites du Centre de Gestion de la Haute -Loire.

Adopté à l'unanimité

10. Approbation du Procès-Verbal de remise d'ouvrage relatif à la vidéoprotection par la Communauté de Communes « Loire-Semène » à la Commune

La Communauté de Communes « Loire-Semène » a remis à la Commune de Saint-Didier en Velay du matériel concernant la vidéoprotection :

- Matériel installé au Complexe Sportif
- Matériel installé à la Halle.

Emmanuel SALGADO propose d'approuver le procès-verbal correspondant et d'autoriser M. le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité

11. Réhabilitation de la Halle : lot 13 - Ventilation

L'entreprise CLIMATIS (Lyon) est titulaire du lot 13 : « Ventilation » pour un montant de 20 222.00 € H.T. pour le marché « Réhabilitation de la Halle ».

A ce jour, l'entreprise CLIMATIS a effectué une partie des travaux et a été payé pour un montant de 16 140.80 € H.T. Elle n'a donc pas terminé les travaux, notamment la mise en service de la ventilation.

Malgré plusieurs relances (par mails successifs et par Courrier Recommandé avec Accusé de Réception en date du 23/07/2021), il reste toujours à l'entreprise CLIMATIS à réaliser cette mise en service.

Devant la non-réponse de cette entreprise, il a été demandé à la Sarl SERHOCHIAN-BOUARD, déjà titulaire du lot 14 - Plomberie sur ce même marché, un devis pour la mise en service de la ventilation. Montant du devis : 3 710.00 € H.T.

Le CCAP signé par l'entreprise le 24/06/2019 prévoit dans l'article 12 – Mesures coercitives : *En application de l'article 48 du CCAG du 08/09/2009, au cas où l'entrepreneur contreviendrait à l'une quelconque du présent engagement, le Maître de l'Ouvrage aurait droit, quinze jours après la mise à la poste d'une lettre recommandée constatant ce qui précède, de faire continuer les travaux après constatation des travaux exécutés et des approvisionnements existants par un autre entrepreneur et ce, aux frais, risques et périls du premier, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. Dans le cas où pendant ce délai de quinze jours, l'entreprise aurait de son chef mis fin à la contravention, cette clause deviendrait caduque.*

Emmanuel SALGADO propose de :

- Résilier le marché avec l'entreprise CLIMATIS pour le lot 13 pour un montant de 4 081.20 € H.T. aux torts exclusifs de son titulaire ;
- Créer un marché de substitution avec la Sarl SERHOCHIAN-BOUARD pour la mise en service de la ventilation pour un montant de 3 710.00 € H.T.

Adopté à l'unanimité.

12. Demande de subvention par l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers Velay Semène

Pour donner suite à un courrier de M. le Président de l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers Velay Semène, Emmanuel SALGADO propose d'attribuer une subvention de 200 € pour l'organisation de la réunion des anciens Sapeurs-Pompiers de l'arrondissement d'Yssingeaux le 3 mars 2023 à La Seauve sur Semène et à St Didier.

Adopté à l'unanimité.

13. Demande de subvention au titre de l'appel à projets FEDER 2023

Emmanuel SALGADO propose de déposer une demande de subvention au titre de l'appel à projets FEDER 2023 pour le « Réaménagement du Boulevard des Jardins, de la place du Senis et de la Place des Vallards-Le Breuil » pour un montant de 554 010 € (soit 60 %).

Selon Emmanuel SALGADO, ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du FEDER : il permettra de végétaliser et sécuriser l'espace public, d'aménager le stationnement, d'enfouir les points de collecte des déchets. Il précise que les écoles sont sensibles à un tel aménagement.

Plan de financement prévisionnel :

| | |
|-----------------------------------------------|----------------|
| <i>Dépenses :</i> | 923 350 € H.T. |
| • Relevé topographique : | 1 250 € H.T. |
| • Etude GEOLIS : | 12 100 € H.T. |
| • Travaux : | 910 000 € H.T. |
| Boulevard des Jardins (519 900 € H.T.) | |
| Place du Senis (252 000 € H.T.) | |
| Place des Vallards-Le Breuil (138 100 € H.T.) | |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <i>Recettes :</i> | |
| • Subvention FEDER 2023 (60 %) | 554 010 € |
| • Subvention Département de la Haute-Loire (CAP 43 : Appel à projets N°2) | 150 000 € |
| • Fonds propres | 219 340 € |

Martine GINET précise que St Didier en Velay, labellisée « Petites Villes de Demain », est prioritaire pour les subventions FEDER.

Adopté à l'unanimité

14. Demande de subvention au titre de l'appel à projets N°2 du CAP 43 Département de la Haute-Loire

Emmanuel SALGADO propose de déposer une demande de subvention au titre de l'appel à projets N°2 du CAP 43 pour le « Réaménagement du Boulevard des Jardins, de la place du Senis et de la Place des Vallards-Le Breuil » pour un montant de 150 000 €.

Adopté à l'unanimité

15. Questions diverses

- **Bruno DUFAURE DE CITRES** fait un bilan financier de la saison 2022 de la piscine : 11 364 entrées payantes, pour 59 019 € de recettes (en 2017 : 11 205 entrées pour 37 000 € de recettes). Les frais d'électricité ont fortement baissé grâce aux pompes à chaleur. Le déficit est en baisse à 50 000 €.
- **Bruno DUFAURES DE CITRES** évoque les travaux du Complexe sportif :

Les travaux d'intérieur ont pu se terminer à la date prévue. Les badges sont en cours de mise en service. Il reste à faire les façades, des finitions et le portail derrière le bâtiment.

- **Anne Sophie BREYSSE** fait un point sur le SICTOM Velay-Pilat :
Elle rappelle les nouvelles consignes de tri depuis le 1^{er} janvier 2023. Un travail est en cours sur cartographie pour installer 1 point de tri pour 85 habitants (sous forme de colonne semi-enterrée, enterrée, de surface ou de regroupement de bacs jaunes).
Notre commune devra définir 10 premiers points d'ici la fin mars.
La chargée de communication du SICTOM intervient dans les écoles.
Un nouveau site internet a été créé.
Parmi les projets : une modernisation de la déchetterie de St Just Malmont.
Christian BLACHON précise qu'une colonne semi-enterrée coûte 1 800 € (contre 8 000 € pour une enterrée).
Emmanuel SALGADO entend privilégier des colonnes enterrées dans le centre-bourg.
- **Françoise CHALANCON-LYOTHIER** fait le point sur le recensement :
95.1 % de réponse à aujourd'hui. Le recensement est très compliqué. Sur 1 821 logements à collecter, 89 n'ont pas répondu. Chaque agent avait 260 logements en moyenne à recenser.
- **Julie TARERLAT** : ne sera pas présente à la Commission « Finances » du 09/03/2023 car Commission « Enfance-Jeunesse » à la Communauté de Communes.
- **Frédéric LARGERON** demande où en est-on sur la deuxième ressource en eau ? Il dit que la Semène a un débit de 0.6 m³/s (source Vigicrues), contre 2.93 m³/s en temps normal. **Emmanuel SALGADO** répond qu'il est nécessaire de faire des réserves et des économies d'eau. La Communauté de Communes « Loire-Semène doit rendre une étude au printemps et prendre des décisions sur les interconnexions. L'objectif est de garder la station de la Clare, de travailler sur les interconnexions et de faire des économies.
- **François PAULLENARD** : Représentation de la Comédie de St Etienne le 21 mars dans les Salles Polyvalentes. Retour des marchés animés cet été : 2 le vendredi soir et 2 le mercredi matin.
- **Martine GINET** évoque le programme de rénovation énergétique « Habiter mieux » qui a pris fin au 31/12/2022. Des permanences, menées par SOLIHA, avaient lieu en mairie, et la Communauté de Communes « Loire-Semène apportait aux projets une subvention de 500 €. Il est remplacé par le dispositif « MaPrimRénov'Sénérity » piloté par le Département de la Haute-Loire. Les permanences auront cette fois lieu dans les Maisons « France Service ».
- **Martine GINET** informe que la prochaine commission sur le PLU se tiendra le 3 mars à 14 h : Elle concerne l'écriture du règlement et sera suivie de la remise du rapport sur l'évaluation environnementale. Le PLU pourrait être approuvé fin 2023.
- **Emmanuel SALGADO** rappelle la tenue de la cérémonie du 19 mars qui aura lieu le dimanche 19 mars 2023 (Messe à l'église de la Séauve sur Semène) et défilé à Saint-Didier en Velay.
Il communique la date du prochain Conseil Municipal : jeudi 16 mars 2023 à 20 heures.
Il remercie chaleureusement les 7 agents recenseurs ainsi que Françoise LYOTHIER.

Clôture du Conseil municipal à 21 h 20.

Le Maire,

Emmanuel SALGADO.